

AU  
FIL  
DE  
**L'ORGE**

ENSEMBLE POUR PRÉSERVER LA VALLÉE

La rivière a débordé,  
le Syndicat de l'Orge s'est mobilisé

**n° 102**

JUILLET 2016



SYNDICAT DE L'ORGE





**François Cholley,**  
 Président du Syndicat de l'Orge  
 Maire de Villemoisson-sur-Orge  
 Vice-président de Cœur d'Essonne  
 Agglomération

## Une crue exceptionnelle !

### Édito

Il y a un mois, le territoire de la vallée de l'Orge a été le théâtre d'un événement d'une ampleur exceptionnelle. Cette crue a entraîné d'importants dégâts et de réelles inquiétudes parmi les habitants de notre vallée.

J'ai souhaité dans ce numéro que l'on revienne sur cet épisode majeur qui a rythmé notre quotidien de gestionnaire de rivière et affecté vos déplacements, voire vos habitations pendant près de deux semaines.

Notre Syndicat possède des outils permettant de connaître les hauteurs et les débits de l'Orge et de ses affluents et de gérer à distance les ouvrages, vannes, pompes... à partir de son siège social. Si ces dispositifs ont permis de piloter au mieux la crise pour minimiser les débordements, il était nécessaire d'informer les riverains le plus tôt possible de l'imminence de la crue afin qu'ils puissent mettre en sécurité leurs biens et surtout se mettre eux-mêmes en sécurité.

**Vigi'Orge**, notre système d'alerte crue a été déclenché **10 fois** à compter du 31 mai et jusqu'au 6 juin. Il a permis de prévenir individuellement par téléphone, sous la forme de sms et message vocal, en fonction du risque encouru, les **1 500 riverains** qui avaient demandé à être avertis en cas de crue.

Notre cellule de gestion a fonctionné en mode crise 24h/24 afin de fournir toutes les informations aux communes, à la préfecture et aux autres services publics grâce à notre vision du comportement global de la rivière.

Les équipes du Syndicat ont été présentes pour gérer la situation sur le terrain (consolidation des parapets, détournement de flux d'eau...) et répondre au mieux à vos questions. Nous en tirons actuellement les enseignements pour réduire encore plus les vulnérabilités à l'avenir, soyez-en assurés.

Alors pour tout savoir sur la gestion de cette crue, rendez-vous ci-contre.



SYNDICAT DE L'ORGE



## Sommaire



**Dans notre élément**  
 La rivière a débordé,  
 le Syndicat de l'Orge s'est mobilisé

**En amont, en aval**  
**La vie de l'Orge**  
 Panorama de nos actions



**Dialogues durables**  
 Centre hospitalier de Bligny  
 Du diagnostic à la mise  
 en conformité



**ÉchoSystèmes**  
 Eaux usées, eaux pluviales  
 Un nouveau règlement  
 pour plus de conformité !



**Seconde nature**  
 Faune, flore, rivière...  
 le Syndicat observe de près la vallée

**À la source**  
 170 ans au service  
 de l'Orge



**En pratique**  
 La vallée de l'Orge  
 vous montre le chemin !



**Découverte**  
 Tout savoir sur l'eau  
 en s'amusant !



# La rivière a débordé, le Syndicat de l'Orge s'est mobilisé

Entre le 30 mai et le 6 juin derniers, des conditions météorologiques exceptionnelles ont provoqué des inondations majeures. Près de 1 000 foyers ont dû être évacués dans la vallée, principalement sur Viry-Chatillon. Jean-Marc Bouchy, directeur général des services du Syndicat de l'Orge, revient sur la gestion de crise qui a été déployée dans la vallée de l'Orge durant cet épisode de crue.







## Dans notre élément



Jean-Marc Bouchy,  
Directeur général des services

### Au Fil de l'Orge : Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est une crue ?

**Jean-Marc Bouchy :** Une crue se produit lorsque la rivière déborde de son lit mineur à son lit majeur. Par temps sec, l'Orge a un débit de 2 ou 3 m<sup>3</sup>/s qui peut monter à 10 ou 15 m<sup>3</sup>/s lors d'événements pluvieux modérés. À partir de 20 m<sup>3</sup>/s les équipes du Syndicat sont en alerte. Les crues surviennent lorsque les débits atteignent 30 m<sup>3</sup>/s, nous choisissons alors de remplir certains bassins. Pour l'évènement que nous venons de vivre, les débits ont atteint 45 m<sup>3</sup>/s ! C'était une situation exceptionnelle et totalement inédite.

### AFO : Comment sommes-nous arrivés à cette situation ?

**J.M.B. :** Le mois de mai a été très pluvieux. Les sols étaient saturés d'eau avec des débits déjà conséquents pour les cours d'eau. Sont arrivées les pluies du lundi 30 mai, peu puissantes mais continues. 80 mm d'eau sont tombés ce lundi-là alors qu'il pleut en moyenne 50 à 60 mm par mois en région parisienne !

### AFO : Quelle a été la chronologie des événements ?

**J.M.B. :** Les niveaux d'eau ont beaucoup augmenté dans la nuit du lundi 30 au mardi 31 mai puis une stabilisation voire une baisse a eu lieu en journée. Les niveaux sont ensuite remontés mardi soir jusqu'au jeudi 2 juin matin correspondant à la pointe de crue. Il s'agissait des eaux en provenance des secteurs amont arrivant vers l'aval, celles de l'Yvette et de l'Orge amont. Les premières actions ont été déployées dès le lundi 30 mai. Les équipes sont restées en intervention jour et nuit toute la semaine.

« **Nous sommes mieux préparés face aux crues. Les travaux menés depuis 30 ans ont permis d'améliorer l'écoulement de la rivière** »



Retrouvez notre vidéo sur les crues  
sur [www.syndicatdelorge.fr](http://www.syndicatdelorge.fr)

Inonde-t-on le bassin de l'Orge pour protéger Paris ?

Réponse page 16

**Vrai  
Faux**

### AFO : Le Syndicat gère un système de surveillance. Comment fonctionne-t-il ?

**J.M.B. :** 30 sondes mesurent en permanence le niveau de la rivière et les débits. Un PC central de supervision reçoit toutes ces informations. Des niveaux d'alerte ont été définis. Lorsqu'ils sont dépassés, une alarme se déclenche sur l'écran des opérateurs ou sur le téléphone du cadre d'astreinte la nuit. Cette veille 24h/24 a été couplée avec une surveillance visuelle renforcée : 30 salariés ont été déployés sur le terrain jour et nuit. Durant la semaine de crue, nous avons été en lien téléphonique avec la préfecture de l'Essonne toutes les 3 ou 4 heures, y compris la nuit, pour leur faire part de l'évolution de la situation.

### AFO : Quelles actions ont été menées face à cette crue ?

**J.M.B. :** Le Syndicat a un rôle de sentinelle. Notre première mission est d'alerter la préfecture, les mairies et les riverains. Grâce à notre système d'alerte automatisé, Vigi'Orge, les riverains qui le souhaitent peuvent être prévenus directement d'un risque de crue sur leur secteur. Un numéro de téléphone suffit et c'est gratuit. Pendant les crues, le premier message a été envoyé lundi en soirée, les niveaux d'eau risquant d'augmenter de manière importante. Les riverains ont pu protéger leurs biens placés dans leur cave, garage ou rez-de-chaussée. Puis, ces personnes ont reçu 2 à 3 messages par jour jusqu'à la fin de la crue. Beaucoup d'entre elles se sont renseignées également via les réseaux sociaux où le Syndicat est présent.

### AFO : Combien de riverains ont été impactés par ces crues ?

**J.M.B. :** Si le Syndicat rassemble 37 communes et 385 000 habitants, seules 20 communes sont potentiellement menacées. Nous comptons entre 5000 et 10 000 habitants situés en zone inondable. Sur notre territoire, quelques dizaines de pavillons ont été touchés, notamment les sous-sols. C'est heureusement faible. Nous avons constaté également des refoulements localisés d'eaux usées dans les secteurs aval en lien avec la crue de la Seine.





**Vrai  
Faux**

Une  
crue témoigne  
du réchauffement  
climatique

Réponse page 16

**AFO : Sommes-nous mieux préparés que par le passé à ce type d'épisode ?**

J.M.B. : Oui. Techniquement, les travaux menés depuis 30 ans ont permis d'améliorer l'écoulement. Nous avons enlevé des clapets et les seuils anciens qui constituaient des freins hydrauliques sur le lit principal de l'Orge. Nous en avons abaissé ou démonté 27 sur 30. En termes d'information, les sondes de mesure et les capteurs sont plus fiables et mieux situés et notre système de télégestion/supervision est plus performant. Grâce à Météo France, nous disposons en outre d'images radar nous permettant d'anticiper les orages et les pluies. Les bassins de retenue permettent aussi de mieux gérer les crues.

**« Notre veille 24h/24 a été renforcée par le déploiement de 30 salariés sur le terrain jour et nuit durant la semaine de crue »**

**AFO : Que pensez-vous des critiques émises par certains spécialistes à propos de la construction en zone inondable ?**

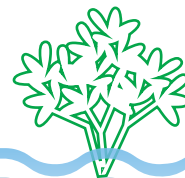
J.M.B. : C'est un vrai sujet de fond. Les dizaines de maisons qui ont été inondées sur notre secteur sont en zone inondable dans le lit majeur de l'Orge. Or les lits majeurs des rivières sont faits pour être inondés de manière cyclique et naturelle. Cela se reproduira donc. Il est nécessaire d'empêcher à l'avenir des constructions en zone inondable et pour les habitants, déjà sur place, d'apprendre à se protéger. Le plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) de l'Orge en cours d'adoption par la préfecture étend la zone inconstructible.

**AFO : Quel bilan tirez-vous de cet événement ?**

J.M.B. : Il est plutôt bon car la catastrophe a été évitée. La crue de l'Orge a touché certains pavillons en bordure de zone inondable, mais nous n'avons pas eu de centres-villes sous les eaux. Toutefois, s'il avait plu une demi-journée de plus, l'eau aurait gagné des secteurs plus critiques. Par ailleurs, l'information peut encore être améliorée. Certaines des communes les plus concernées n'étaient pas facilement joignables en l'absence de PC de crise. Les bonnes pratiques essaieront pour les prochains épisodes. Concernant les riverains, beaucoup ont découvert Vigi'Orge notre système d'alerte en temps réel. Cet épisode aura aussi sensibilisé les personnes aux bons gestes pour mettre leurs biens à l'abri et leur rappeler qu'une crue peut survenir à tout moment !



Pour vous inscrire à l'alerte crue Vigi'Orge :  
[www.syndicatdelorge.fr](http://www.syndicatdelorge.fr)  
ou renseignez-vous auprès de votre commune si elle est partenaire





Dans notre élément

## La crue de l'Orge du 30 mai au 6 juin 2016



**130 mm** de pluie sur le bassin  
de l'Orge-Yvette en mai  
[contre 50 mm habituellement]

**Lundi 30 mai 2016**

**+ 50 à 60 mm** d'eau sur le bassin  
aval de l'Orge

**+ 80 à 90 mm** d'eau sur le secteur  
amont du bassin (Yvelines)



**600 foyers** alertés via Vigi'Orge  
soit **1500 personnes**

**30 agents** du Syndicat  
sur le terrain jour et nuit



Quelques dizaines de pavillons  
inondés en bord de rivière

Débit de l'Orge pendant l'évènement

**30 m<sup>3</sup>/s** le 1<sup>er</sup> juin

**45 m<sup>3</sup>/s** le 2 juin matin

[contre 3-4 m<sup>3</sup>/s en temps normal]

**1000 personnes** évacuées à Viry-Chatillon

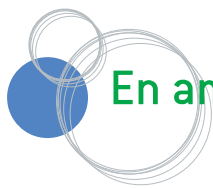
**2 campings** évacués à Villiers et Ollainville

**Vrai  
Faux**

Une  
inondation  
est le signe d'une  
mauvaise gestion  
de la rivière

Réponse page 16





## L'espace naturel Duparchy Retour à un visage naturel

Le Syndicat a assuré le réaménagement des berges et la renaturation du lit mineur de l'Orge dans la traversée de l'espace naturel Duparchy à Viry-Chatillon. Ce projet vise à améliorer la qualité écologique du cours d'eau, à valoriser le milieu naturel associé à la rivière et à mieux accueillir le public. Si la rivière s'apparentait auparavant à un canal, elle a retrouvé après sa renaturation sa configuration originelle. Ces travaux ambitieux ont été inaugurés le 31 mai dernier.



### Les travaux en 5 étapes

- **Renaturation du cours d'eau** : création de méandres pour diversifier les vitesses de courants, mise en place de banquettes de terre et de pierres végétalisées dans le lit de la rivière.
- **Destruction de 3 clapets sur l'Orge** : libre circulation des sédiments, des poissons et d'autres espèces aquatiques.
- **Remplacement du pont Corot par une passerelle** : suppression du frein hydraulique et diminution en période de crue du niveau d'eau en amont du pont.
- **Allongement du bras de la boëlle de Duparchy en amont sur 120 m** : création d'un milieu annexe à l'abri du courant en aval favorisant la biodiversité notamment piscicole.
- **Restauration de la Promenade de l'Orge** : réfection des revêtements, rénovation du mobilier, déplacement de la piste vers le coteau pour laisser un espace de respiration à la rivière et diminuer l'impact des crues.

**1 300 000 € TTC**  
financés par le Conseil départemental,  
le Conseil régional et l'Agence de l'eau  
et le Syndicat de l'Orge



Retrouvez les travaux et l'inauguration  
sur notre chaîne Youtube, rubrique paysage



## Inauguration du Collecteur d'Ollainville Un chantier d'envergure

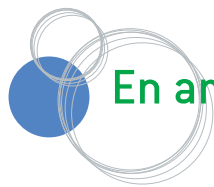
Construit dans les années 60, posé entre la boëlle de Beaumirault et l'Orge sur une bande de terrain privé très étroite, ce collecteur d'eaux usées de diamètre 800 mm ne pouvait subir de travaux de curage, d'auscultation et de réhabilitation, le dévoiement du collecteur restait la seule solution.

Le nouveau réseau est enfoui entre 10 à 15 m de profondeur à l'aide de la technique du microtunnelier. Pour les 1400 m de ce chantier, 15 puits ont été créés puis transformés en regards de visite permettant la surveillance et l'entretien du collecteur. Un poste de relèvement à -15 mètres a aussi été mis en place. 4 pompes y assurent un débit maximum de 600 l/s renvoyé dans la station d'épuration d'Ollainville. Ces travaux d'envergure ont été inaugurés le 28 juin dernier.

**7 800 000 € HT**  
de travaux financés par l'Agence de l'Eau  
Seine Normandie, le Conseil régional  
et le Syndicat de l'Orge



Retrouvez les travaux et l'inauguration  
sur notre chaîne Youtube, rubrique assainissement



# En amont, en aval

La vie de l'Orge



## Eaux usées non domestiques

### L'impact des effluents hospitaliers... aux rayons X !

Les systèmes d'assainissement public sont conçus pour les effluents domestiques. Le Code de la Santé Publique rend obligatoire l'obtention d'un arrêté d'autorisation de rejet en assainissement pour les entreprises utilisant les réseaux publics. Après enquête, le Syndicat apporte un **appui technique allant de l'accompagnement à la prise en charge du dispositif de mise en conformité** (diagnostic, identification des travaux à réaliser, montage du dossier d'aides, délivrance de l'autorisation de déversement).

Depuis 2 ans, le Syndicat enquête sur les hôpitaux d'Arpajon, de Juvisy-sur-Orge, de Bligny à Fontenay les-Briis et le groupe public de santé de Perray-Vaucluse (Sainte-Geneviève-des Bois/Épinay-sur-Orge). Ces établissements regroupent plusieurs activités générant des rejets non domestiques : rejets gras liés à la restauration et à la blanchisserie, rejets médicamenteux ou de produits détergents et désinfectants.

Une attention particulière est portée sur l'évacuation en filière agréée de déchets à exclure des réseaux d'assainissement (déchets de soins, radiologiques, radioactifs et de laboratoire). De même, le traitement des produits médicamenteux ne doit pas être réalisé en station d'épuration (impacts sur la faune).

La sensibilisation régulière du personnel aux bonnes pratiques est nécessaire, ainsi que la poursuite des investigations sur ce type d'établissements.



**1060** entreprises enquêtées depuis 2009

**641** non conformes

**327** mises en conformité



Pour en savoir plus : lire en page de droite, l'interview d'Yves Charles, directeur des services techniques et généraux du centre Hospitalier de Bligny

## Renouée du Japon

### Des chèvres pour l'éradiquer !



Durée du pâturage :  
de mars à octobre chaque année

Coût du test d'écopâturage  
sur trois ans : 16 045 € HT

Estimation du coût du test au m<sup>2</sup>  
de renouée = 13,3 € HT/m<sup>2</sup>

Cette méthode utilise la pression de pâturage pour affaiblir cette plante invasive de la vallée de l'Orge. Les chèvres viennent manger la partie aérienne de la plante durant toute la période de croissance (d'avril à octobre) afin d'épuiser petit à petit ses réserves. Suite au retour d'expérience d'autres collectivités, le Syndicat a choisi de faire pâturer des chèvres de la race des chèvres de fossés. Une convention de 3 ans a été signée avec un éleveur. Les chèvres passeront le printemps et l'été dans la vallée sur la commune de Morsang-sur-Orge dans le parc du château. Les premiers résultats sont encourageants. Les chèvres broutent uniquement le massif et le sous-bois autour de leur abri.

Parcelle clôturée **4 500 m<sup>2</sup>**

**3 300 m<sup>2</sup>** de sous-bois

**1 200 m<sup>2</sup>** de massif de renouée

Durée totale du suivi **3 ans**



## Centre hospitalier de Bligny

### Du diagnostic à la mise en conformité

Établissement privé à but non lucratif, situé à Briis-sous-Forges, spécialisé dans la prise en charge des affections cardio-vasculaires, respiratoires, onco-hématologiques et infectieuses, le Centre Hospitalier de Bligny œuvre pour la mise en conformité de ses installations d'assainissement depuis mai 2014. Yves Charles, directeur des services techniques et généraux, répond à nos questions.

#### Au Fil de l'Orge : Quelles sont les actions mises en place en matière de conformité EUND\*?

**Yves Charles :** En 2003, une première étude a fait ressortir de nombreux dysfonctionnements en matière d'assainissement comme la présence d'eaux parasites dans le réseau d'eaux usées, des canalisations vétustes...

Des travaux importants ont été engagés par notre établissement entre 2009 et 2015 comme la mise en place d'un système de dégrillage avant le rejet des eaux usées dans le réseau public qui sont ensuite dirigées vers la station d'épuration de Fontenay-lès-Briis mais aussi la réparation d'une dizaine de regards et la réhabilitation de 880 mètres de collecteur d'eaux usées et de 115 mètres pour le collecteur d'eaux pluviales. Malgré nos efforts, nous constatons encore aujourd'hui des



problèmes. Un nouveau diagnostic a donc été lancé entre septembre 2015 et mars 2016, les résultats montrent plusieurs non-conformités, notamment la présence d'eaux pluviales dans les eaux usées qu'il va falloir résoudre. De même, le suivi des rejets hospitaliers reste difficile au regard de la multiplicité des molécules susceptibles d'être rejetées toujours difficiles à traiter.

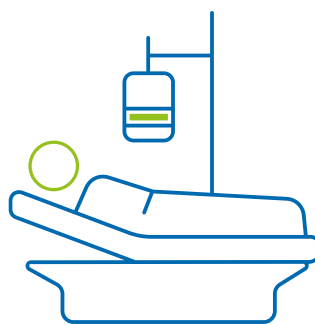


*“L'appui du Syndicat de l'Orge a été déterminant dans le suivi du dossier.”*

Yves Charles

#### AFO : Quel a été le rôle du Syndicat de l'Orge ?

**Y. C. :** L'appui du Syndicat de l'Orge a été déterminant dans le suivi du dossier et les relations avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour obtenir les financements. Obtenir l'autorisation de déversement des EUND dans le réseau public n'est pas chose facile, c'est long et complexe ! L'autorisation de déversement impose des seuils de rejets, une surveillance à mettre en place... Les normes sont lourdes à gérer mais avec les conseils des équipes du Syndicat, nous avons pu mettre en place cette auto-surveillance.



**114 lits** d'hospitalisation en court séjour

**236 lits** d'hospitalisation en soins de suite et réadaptation

**24 places** en hôpital de jour

Consommation de **51 000 m<sup>3</sup>** d'eau par an

**386 000 € TTC** de travaux de mise en conformité dont **114 000 €** financés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

\*EUND : Eaux usées non domestiques

# Eaux usées, eaux pluviales

Un nouveau règlement pour plus de conformité !

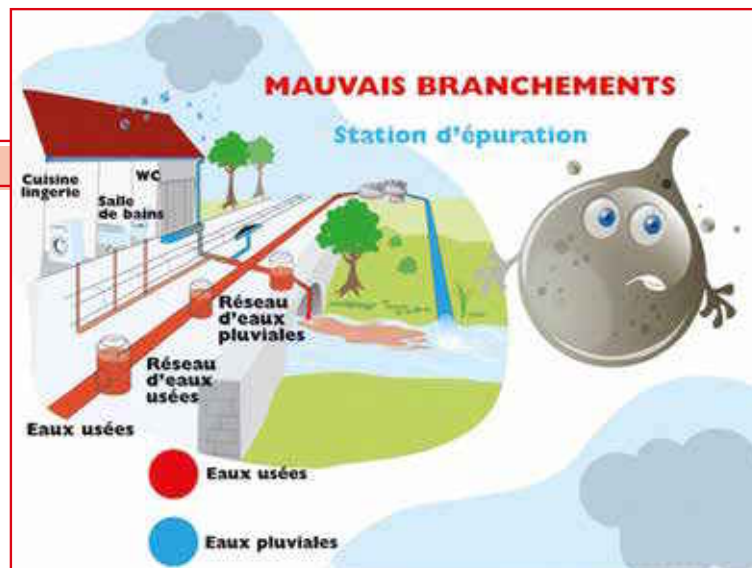
Le Syndicat de l'Orge et ses 37 communes et communautés adhérentes ont adopté en avril dernier un règlement d'assainissement commun. Il vise à définir les conditions et modalités de déversement des eaux usées et des eaux pluviales sur le territoire du Syndicat.



## EAUX USÉES

Un réseau séparatif et rien d'autre !

Optimiser la gestion des réseaux et faciliter le traitement des effluents transportés, identifier et réduire les sources de pollution du milieu naturel en agissant pour la suppression de tout rejet d'eaux usées vers les réseaux d'eaux pluviales, œuvrer pour la mise en conformité des branchements d'assainissement, maintenir une qualité des effluents transportés afin de ne pas risquer la sécurité des personnes intervenant sur les réseaux et enfin assurer un rôle de conseil vis-à-vis des autres collectivités et des tiers en matière d'assainissement, telles sont les missions du Syndicat de l'Orge en matière d'assainissement.



Le système sur le territoire



d'assainissement déployé est un système séparatif.

Il est constitué d'un réseau pour les eaux usées et d'un autre pour les eaux pluviales. Les réseaux unitaires doivent par conséquent être supprimés. Pour lutter contre le rejet des eaux usées dans la rivière, le Syndicat et les communes et communautés se sont engagés dans un programme de conformité des installations d'assainissement des bâtiments publics.

De même, pour les eaux usées qui proviennent d'une utilisation autre que domestique (notamment les activités commerciales, artisanales et industrielles), le déversement dans le réseau public est soumis à autorisation. Le Syndicat apporte un appui technique (diagnostic, identification des travaux à réaliser, délivrance de l'autorisation...) aux entreprises de la vallée qui utilisent les réseaux publics.

## QU'EST-CE QU'UN RÉSEAU SÉPARATIF ?

Un égout est un tuyau qui achemine en même temps les eaux usées et les eaux de pluie vers la station d'épuration. Sur le territoire de la vallée de l'Orge, les égouts n'existent pas ! **La vallée est équipée pour transporter séparément les eaux usées et les eaux de pluie.**

Les premières sont dirigées vers la station d'épuration alors que les secondes sont rejetées dans la rivière. C'est ce qu'on appelle un réseau séparatif.

## ET VOUS, COMMENT POUVEZ-VOUS AGIR ?

Mieux vaut prévenir que guérir ! L'évacuation des eaux usées doit être complètement distincte de celle des eaux pluviales. **Préservez l'environnement et faites vérifier la conformité de vos installations.**

Il appartient aux propriétaires de se renseigner auprès de la collectivité pour connaître les modalités de raccordement de sa propriété au système d'assainissement en place. Il devra ensuite réaliser les installations intérieures d'évacuation de ses eaux usées et pluviales et prévoir le raccordement au réseau public d'assainissement séparatif. Pour être accompagné dans votre démarche, contactez votre commune ou votre communauté.





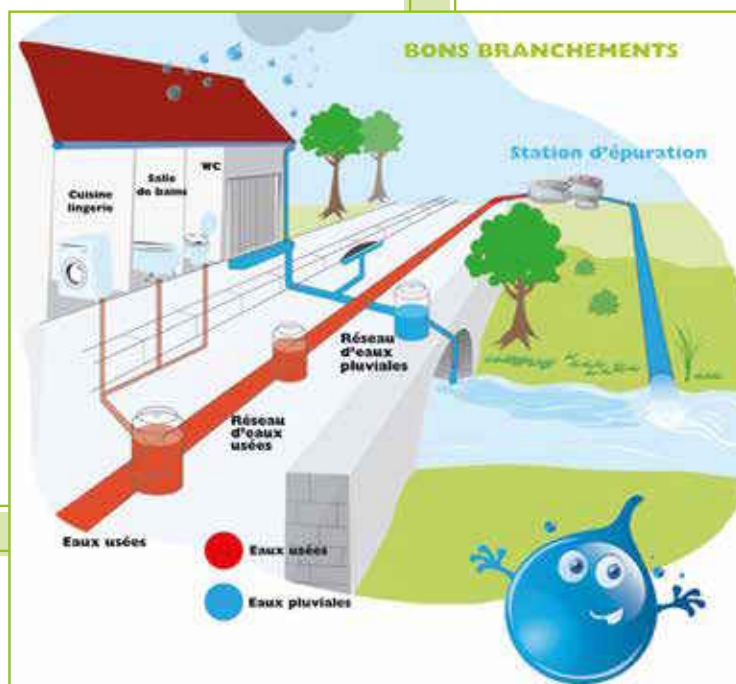
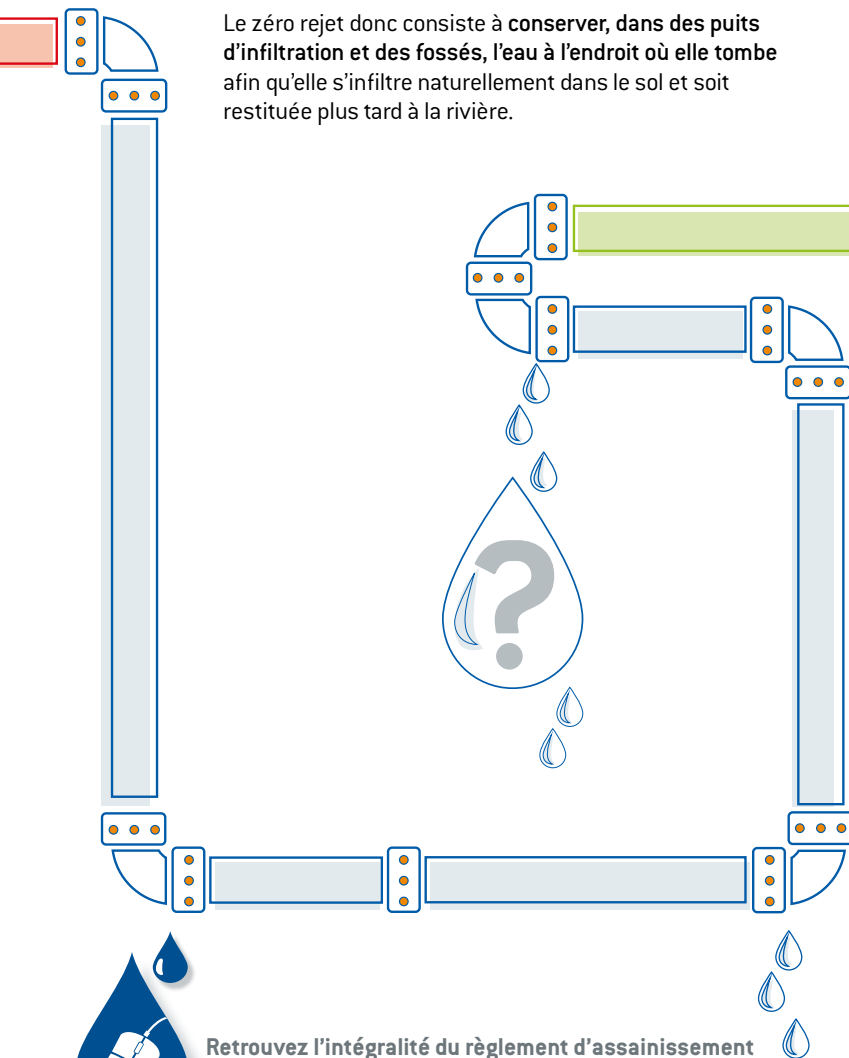
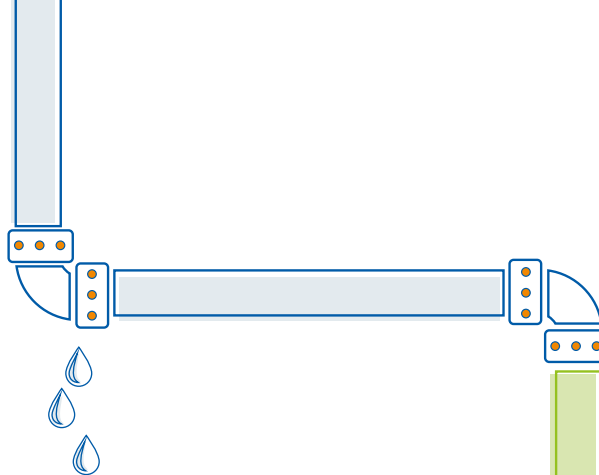
## EAUX PLUVIALES

### Objectif zéro rejet !

Avec ce règlement d'assainissement commun, le Syndicat de l'Orge et les communes et communautés du territoire s'engagent à **limiter au maximum les apports d'eau à la rivière**, à agir pour la dépollution des eaux pluviales et à prévenir les inondations :

- en infiltrant les eaux de pluie par la création de noues ou de puits d'infiltration,
- en créant des bassins de retenue ou des chaussées-réservoirs,
- en déconnectant le circuit des eaux pluviales des réseaux publics existants, lors des projets de restructuration de bâtiments publics et de voirie,
- en intégrant dans les projets d'aménagement d'espaces publics (squares, terrains sportifs, parkings...) la réalisation d'ouvrages de rétention des eaux pluviales,
- et en intégrant aux futurs plans locaux d'urbanisme, les règles établies dans le règlement d'assainissement relatives à la notion de zéro rejet.

Le zéro rejet donc consiste à **conserver, dans des puits d'infiltration et des fossés**, l'eau à l'endroit où elle tombe afin qu'elle s'infilte naturellement dans le sol et soit restituée plus tard à la rivière.



### QUI GÈRE LES EAUX DE PLUIE ?

Contrairement aux eaux usées, la collecte et le transport des eaux pluviales ne relèvent pas d'un service public obligatoire. **Chacun est donc responsable et autonome dans la gestion des eaux de pluie** qui tombent sur son territoire, sur sa parcelle.

### ET VOUS, COMMENT POUVEZ-VOUS AGIR ?

Chaque habitant de la vallée de l'Orge peut choisir **de déconnecter du réseau public existant les eaux pluviales en provenance de sa toiture**, de sa descente de garage, des allées dallées de son pavillon. Comment ? En infiltrant sur son terrain, à la parcelle, par la création de puits et de fossés d'infiltration.



Retrouvez l'intégralité du règlement d'assainissement sur [www.syndicatdelorge.fr](http://www.syndicatdelorge.fr) rubrique kiosque et sur simple demande à [info@syndicatdelorge.fr](mailto:info@syndicatdelorge.fr)



# Faune, flore, rivière...

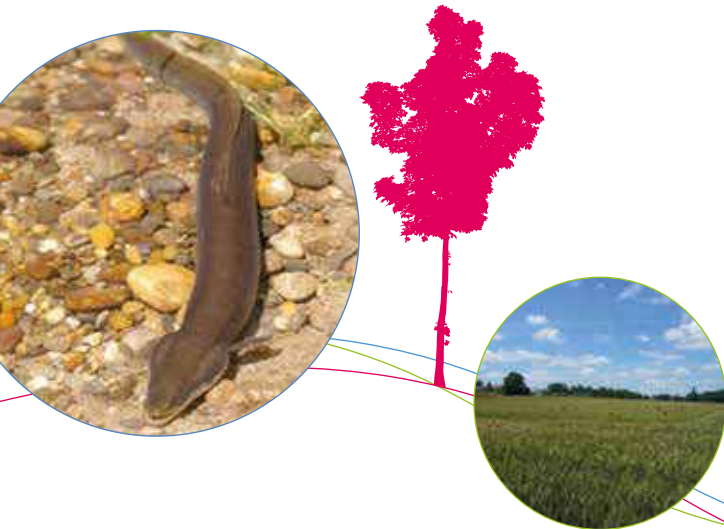
## le Syndicat observe de près la vallée

Le Syndicat œuvre chaque jour pour préserver la biodiversité et la qualité de l'Orge. Observer et mesurer les évolutions de la faune, la flore mais aussi de la rivière, telles sont les missions qui rythment le quotidien de Nathalie Lachize, Nelly Aveline et Liana Reuilly, techniciennes au sein du Syndicat. Elles nous ont parlé avec passion des richesses naturelles qu'abrite la vallée et de la manière dont elles sont surveillées.

### Suivre le plan de gestion mais aussi l'ajuster

Bien que les agents de terrain, les promeneurs, les autres collectivités et les associations fassent remonter en permanence des observations, ces inventaires faune et flore sont indispensables. « Grâce à eux, le Syndicat obtient des informations pointues sur les espèces invasives, les espèces d'intérêt écologique et les espèces indicatrices du bon état écologique des milieux, comme la présence des papillons de jour pour les prairies par exemple, reprend Nathalie. Les inventaires s'organisent sur le long terme (suivi du plan de gestion) ou de manière ponctuelle. Avec tous ces éléments, nous pouvons orienter la gestion du territoire. » Et Nelly d'ajouter : « Depuis 3 ans, les inventaires sont de plus en plus réalisés via des protocoles normés<sup>(1)</sup>. Nous obtenons ainsi progressivement des données comparables pour voir les évolutions. »

Lorsqu'on demande à Nathalie et Nelly de qualifier l'état de la flore et la faune de la vallée, leurs réponses s'accordent. « Difficile de donner une appréciation globale car cela se joue souvent à une petite échelle. Il faut parfois attendre plusieurs années avant de constater une évolution, précise Nathalie. L'intérêt de notre travail c'est de pouvoir réajuster des déséquilibres. » Pour Nelly, « la nature évolue très lentement mais c'est une matière vivante. Elle change en permanence. La tendance montre que la faune et la flore de la vallée relèvent de l'ordinaire. »



C'est avec enthousiasme que Nathalie Lachize, responsable inventaire flore, explique sa mission. « J'ai la chance d'associer travail sur le terrain et analyse des données. Réaliser des inventaires permet de s'assurer de la cohérence du plan de gestion de la vallée, d'accumuler des connaissances sur la faune et la flore, de voir si les milieux naturels sont bien préservés. » C'est avec autant de ferveur que Nelly Aveline, responsable des inventaires faune, complète le discours de Nathalie ! « Grâce aux inventaires, nous pouvons aussi voir notre situation par rapport aux autres territoires d'Île-de-France, observer l'évolution du peuplement des espèces et mesurer l'impact des travaux que nous initions. Par exemple, avec notre politique d'abaissement des clapets, nous avons observé le retour du barbeau fluviatile durant nos inventaires piscicoles. Ce que j'apprécie dans notre mission c'est qu'elle a du sens. À mon échelle, j'ai le sentiment de faire avancer les choses. Mais nous sommes tous responsables de notre environnement. Nos comportements ont des répercussions sur la vie dans la vallée. »



**10** pollutions sur **16** identifiées grâce aux stations de mesure de la qualité de l'eau

Elles soulignent toutefois **la prolifération d'espèces invasives dans la vallée contre lesquelles le Syndicat lutte sans cesse**. Pour la flore : renouée du Japon, érables negundo... Pour la faune : tortue de Floride, poisson chat, perche soleil... « Limiter cette expansion est impératif. C'est un travail considérable et coûteux pour le Syndicat. Il faut aussi sensibiliser les riverains qui ont un rôle à jouer », conclut Nathalie.

[1] protocoles validés par le Muséum d'Histoire Naturelle



Retrouvez les vidéos 'Renouée du Japon' et 'Inventaires piscicoles' sur la chaîne You Tube du Syndicat (playlists Environnement et Etudes)





## L'Orge sous surveillance permanente

Si le plan de gestion de la vallée guide les actions pour la faune et la flore, la qualité de l'eau est quant à elle encadrée par la Directive européenne sur l'eau. « L'Orge doit retrouver un bon état chimique en 2021 et un bon potentiel écologique en 2027 », explique Liana Reuilly, technicienne qualité de l'eau. « Un suivi ponctuel est mené 6 fois par an. Les prélèvements portant sur la physico-chimie et la biologie nous permettent de voir les améliorations ou les nouveaux apports et de décider s'il faut intervenir. Un suivi continu existe aussi grâce à 5 stations qualité implantées en amont et en aval de l'Orge. Nous surveillons ainsi l'activité de la rivière et sommes alertés en cas de pollution. Parmi tous les acteurs qui agissent pour l'Orge, nous sommes celui qui est au plus près d'elle. »

Un rapport sur la qualité de l'eau est publié chaque année. Le dernier (2014) révèle une qualité moyenne pour l'Orge (au regard de la physico-chimie) avec une amélioration sur certains secteurs, notamment grâce aux aménagements réalisés par le Syndicat (effacement des clapets, réhabilitation de berges...). « Le processus d'amélioration est long. L'Orge est très urbanisée et les apports polluants importants. Globalement depuis 10 ans, il y a peu d'évolution. Idem sur les bassins qui sont des milieux fermés. Sur certains affluents, on note toutefois des progrès. »

**Vrai  
Faux**

Le Syndicat entretient et gère des sites naturels qui représentent environ 400 terrains de football en surface.

Réponse page 16

**160** espèces végétales recensées grâce au suivi des prairies pâturées et de fauche



Si Liana souligne que la mission du Syndicat consiste à agir pour la rivière (nettoyage, aménagement...), elle insiste également sur le fait que ces initiatives ne peuvent suffire. « **Pour avancer, nous avons besoin des efforts de tous, des acteurs présents sur la rivière, des riverains.** Je pense notamment aux actions sur les produits phytosanitaires et les déchets. Quand un mégot est jeté dans la rue, il se retrouve dans la rivière après la pluie par exemple. Cela nuit aux poissons et aux organismes vivants. Certains riverains nous aident déjà à intervenir plus vite à travers des signalements de pollution. Chaque contribution compte ! L'eau c'est la vie ; c'est aussi ma passion ! Et il en faut pour exercer ce métier... et de la patience aussi car les améliorations demandent du temps ! »

De gauche à droite :

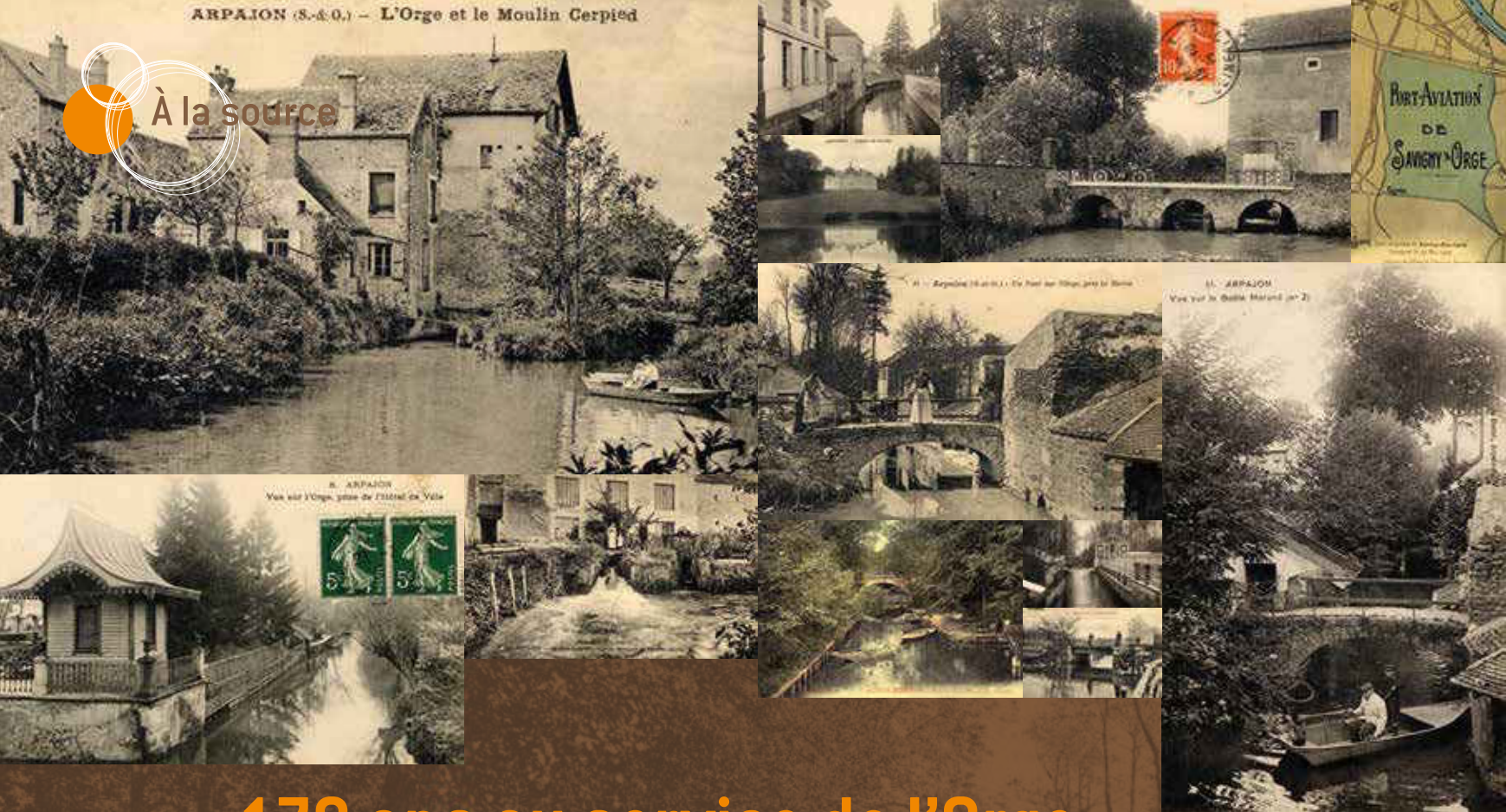
**Liana Reuilly,**  
Technicienne qualité de l'eau.  
**Nathalie Lachize,**  
Responsable inventaire flore.  
**Nelly Aveline,**  
Responsable inventaire faune.







## À la source



# 170 ans au service de l'Orge

Association de meuniers et de riverains il y a 170 ans, établissement public de coopération intercommunale aujourd'hui, le Syndicat a multiplié au fil des années ses domaines de compétences et d'intervention.

## LE TEMPS DES PIONNIERS

**1844>1945** Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les meuniers sont les maîtres de la rivière, utilisant la force motrice de l'eau pour leurs moulins. L'urbanisation précipite leurs disparitions. **En 1929, un premier syndicat de 21 communes voit le jour.** À l'époque, de grandes pollutions de l'Orge, conjuguées à une forte poussée démographique, marquent l'absence d'infrastructures d'assainissement et la nécessité de les créer. **Le réseau de la vallée de l'Orge se développera avec un système séparatif.**

Les années 30 verront la construction du collecteur d'eaux pluviales du Contin et la création de la station d'épuration d'Achères. L'assainissement devient un enjeu qui conduira à la création d'un nouveau Syndicat en 1945.

## LE TEMPS DES RÉSEAUX

**1945>1977** Cette période est marquée par la **construction du collecteur CII (collecteur intercommunal initial)** pour acheminer les eaux usées vers la station d'épuration d'Achères. Débutés en 1957 à Athis-Mons, les travaux s'achèveront en 1974 à Breuillet et feront de ce collecteur l'axe central de l'assainissement. Mais l'urbanisation de la vallée s'accélère et engendre des volumes croissants d'eaux usées et de nouvelles pollutions.

**La construction d'un 2<sup>e</sup> collecteur s'impose.** Les travaux du CID [collecteur intercommunal de doublement], commencent en 1973 et s'achèvent en 1981. Le CID s'étend d'Athis-Mons à Brétigny-sur-Orge. En parallèle, les limites de la station d'épuration d'Achères sont soulignées. Une nouvelle station verra le jour à Valenton pour traiter les eaux usées des bassins de l'Orge et de l'Yerres.

## LE TEMPS DES DÉFIS

**1977>2007** Le Syndicat s'engage dans **une démarche globale pour la qualité de l'eau.** Le programme « l'Orge vivante » marquera le début de la reconquête de la rivière. Dix ans plus tard, la directive européenne, visant le bon état écologique, viendra confirmer les choix stratégiques du Syndicat. Dans l'intervalle, le Syndicat s'est inscrit dans une démarche de management environnemental. Aujourd'hui, il est identifié comme un acteur majeur pour la préservation de la vallée.

## LE TEMPS DES AMBITIONS DURABLES

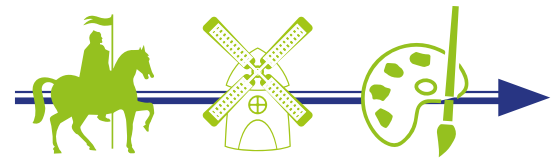
**2008>2016** Il s'agit pour le Syndicat de répondre aux enjeux suivants :

- reconquérir la **qualité des eaux** de l'Orge et des affluents (28 clapets sur 33 abaissés, 1 km de cours d'eau mis à ciel ouvert) ;
- assurer la gestion et la réhabilitation des **infrastructures d'assainissement** (2,3 % de rénovation par an) ;
- réduire les **vulnérabilités aux inondations** (alerte aux riverains en temps réel lors des crues) ;
- **accueillir le public** dans les espaces naturels ;
- prendre en charge la **compétence « station d'épuration »**, transfert des réseaux de collecte communale et contrôles et suivis des eaux usées non-domestiques (entreprises) ;
- mettre en œuvre le **contrat global « Agir pour l'Orge ! »** ;
- développer l'**opération Phyt'Eaux Cités** ;
- renforcer les **actions d'éducation à l'environnement** (2 300 élèves sensibilisés par an).





# Suivez le guide !



«*Votre vallée regorge de découvertes*», voici la signature qui s'affiche sur les nouveaux panneaux qui seront installés sur l'ensemble des sites et espaces naturels de la vallée de l'Orge cet été.



Pour le Syndicat de l'Orge, l'objectif est simple : faire prendre conscience aux usagers de la nécessité de protéger les sites et les aménagements et faire découvrir les différents types d'entretien sur l'ensemble du territoire de la vallée.

Cette nouvelle signalétique permettra de sensibiliser les promeneurs à différentes problématiques comme la biodiversité, la gestion des espaces naturels et des équipements techniques conduite par le Syndicat ou encore les aménagements paysagers, le risque inondation...

Il s'agit également de marquer clairement l'entrée sur les sites de la vallée, la réglementation associée et les possibilités d'itinéraires de promenade. Rendre visible les espaces où le Syndicat intervient et permettre la compréhension de ses missions, tels sont les deux grands objectifs de ces nouveaux panneaux.

Au fil de vos balades, vous découvrirez des **panneaux d'entrée de site** pour accueillir les visiteurs et les aider à se repérer, des **panneaux pédagogiques** ayant pour vocation d'expliquer le rôle de certains ouvrages techniques, de montrer la diversité des milieux naturels ou de préciser les actions du Syndicat sur son territoire et enfin des **panneaux d'information** liés à la réglementation, aux comportements à adopter ou encore aux modes de gestion spécifiques à chaque site. Le balisage et le fléchage des itinéraires de promenade feront également leur apparition sur les 40 km de pistes de promenade au cours de l'été !

Derrière chaque visite, la promesse d'une découverte !



Téléchargez la charte du promeneur, le guide de la promenade de l'Orge et de la Sallemouille sur [www.syndicatdelorge.fr](http://www.syndicatdelorge.fr) rubrique Loisirs



# À la poursuite de Goutedo

## Tout savoir sur l'eau en s'amusant !



Le nouveau jeu du Syndicat de l'Orge invite les enfants dès 7 ans à développer leurs connaissances sur le thème de l'eau. En compagnie de la mascotte Goutedo, les joueurs petits et grands découvrent les secrets de l'eau dans la vallée de l'Orge : le cycle naturel de l'eau, le cycle de l'eau domestique, la lutte contre les inondations et la pollution, la biodiversité ainsi que l'eau dans le monde. Un jeu pour s'amuser en famille, tout en prenant conscience de la nécessité de préserver « l'or bleu » !

- Pour que le jeu soit accessible et amusant à tout âge, les joueurs peuvent remporter des jokers qui les aideront en cas de difficulté, et la partie peut être adaptée en durée et en difficulté !
- Le but du jeu : être le premier à obtenir 6 jetons de couleur différente, correspondant aux 6 thématiques du jeu.
- Pour y parvenir, les joueurs répondent à des questions de connaissances et relèvent des défis : mime, dessin ou jeu oral... Tous leurs talents sont mis à contribution !

- 2300 élèves sensibilisés par deux animatrices
- 20 classes d'eau sur 9 communes du territoire ont bénéficié d'une classe d'eau
- 540 diplômes d'éco-citoyens distribués
- 131 ateliers ponctuels dans les écoles, collèges et lycées de la vallée
- Un blog à découvrir : [www.leblogdegoutedo.fr](http://www.leblogdegoutedo.fr)
- Un cahier pédagogique « Voyage au pays de l'eau »
- 8 bandes-dessinées



### Où l'acheter ?

Créé par le Syndicat de l'Orge et adapté par «La petite boîte», ce jeu familial est disponible dès maintenant au prix de 14,90 € TTC directement auprès du Syndicat au **01 69 12 15 40** ou sur le site [www.syndicatdelorge.fr](http://www.syndicatdelorge.fr) où vous pourrez également le tester et ainsi relever les défis proposés par Goutedo !



Retrouvez deux reportages Éducation à l'environnement sur notre chaîne Youtube, rubrique sensibilisation : « Une sortie nature » et « Former des éco-citoyens »

## Vrai Faux

Inonde-t-on le bassin de l'Orge pour protéger Paris ?

Les rivières sortent de leur lit en cas de fortes pluies, c'est un cycle naturel. Les débordements sont plus ou moins marqués suivant la topographie locale.

**Faux**

Une crue témoigne du réchauffement climatique.

C'est la vie naturelle d'une rivière que de déborder périodiquement. En revanche si les événements venaient à se répéter, un lien avec le réchauffement climatique pourra être supposé.

**Faux**

Une inondation est le signe d'une mauvaise gestion de la rivière.

Une crue est un phénomène naturel que l'on peut dans une certaine mesure réduire, atténuer mais qu'on ne peut pas éviter.

**Faux**

Le Syndicat entretient et gère des sites naturels qui représentent environ 400 terrains de football en surface.

Le Syndicat prend en charge 292 hectares de sites naturels soit une surface équivalente à plus de 400 terrains de football !

**Vrai**